

Grand Port Maritime de Rouen

---  
P.GABET, Directeur du Port

**IMPORTANT**

## AVIS A LA NAVIGATION N° 2020 / 41

---  
**SEINE MARITIME**

### COVID-19 – Navigation de loisir interdite

---

Compte tenu du risque majeur de santé publique actuel, en application du décret du Premier Ministre n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, à compter du 17 mars 2020 et jusqu'au 31 mars 2020 au-moins :

**→ toutes les activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques, sous quelque forme que ce soit, sont interdites sur la Seine à compter du 17 mars 2020**

et jusqu'au 31 mars 2020 au-moins, dans les limites administratives du Grand Port Maritime de Rouen, du pont Jeanne d'Arc (pk 242.400) à l'estuaire.

Cette interdiction sera tacitement prolongée au-delà du 31 mars 2020 si le Gouvernement l'impose ultérieurement.

Elle ne sera levée qu'à la publication d'un autre avis à la navigation à l'issue de la crise sanitaire actuelle.

Le présent avis complète :

- l'avis à la batellerie n° **FR/2020/01386** du 17 mars 2020 à l'amont du pont Jeanne d'Arc, pour l'ensemble des voies d'eau de la direction territoriale Bassin de la Seine.
- les **consignes arrêtées par le Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord** à l'aval de la limite transversale de la Mer (LTM), au pk 348 ([www.premar-manche.gouv.fr](http://www.premar-manche.gouv.fr)).

Rouen, le jeudi 19 mars 2020  
Pour le Directeur du Port,  
Le Commandant de Port,  
P. BONNEL



**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades